
Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris
(Institut historique allemand)
Band 2 (1974)

DOI: 10.11588/fr.1974.0.46660

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

PIERRE BARRAL

LES CONSÉQUENCES DE LA PREMIÈRE GUERRE
MONDIALE DANS L'AGRICULTURE FRANÇAISE

Les romanciers saisissent parfois en quelques mots des réalités que les historiens appréhendent seulement par de longs développements. Ainsi Ernest Perochon, bon témoin de ce temps, évoque-t-il les effets de la guerre sur un village en quelques phrases rudes: *A Fougeray, ce printemps-là, la guerre causa de grands deuils . . . Six du village y laissèrent leur vie . . . Il n'y a que des menteurs pour dire qu'ils ne furent pas pleurés. Il faut remarquer seulement que jamais de mémoire d'homme et même jamais depuis les temps des temps, il n'était entré autant d'argent chez ceux de Fougeray*¹. Le rapprochement a certes quelque chose de choquant, il n'est pas dépourvu cependant de respect profond et il fait voir avec exactitude les deux altérations parallèles qui bouleversent alors les campagnes: une atroce saignée (plus de 600 000 agriculteurs tués) et un afflux de liquidités monétaires, lié à la hausse inflationniste des prix. La paix revenue, ces faits majeurs continuent de marquer la société paysanne et y provoquent des transformations d'une ampleur et d'un rythme inaccoutumés.

Celles-ci n'échappent pas aux hommes politiques, toujours très attentifs aux questions rurales et alertés par les deux grandes organisations rivales de défense agricole, «le boulevard Saint Germain», d'orientation radicale-socialiste, et «la rue d'Athènes», de tendance conservatrice et catholique. Dès mai-juin 1919, sur l'initiative du député radical Tournan, un grand débat est consacré au Palais Bourbon à «la politique agraire du gouvernement» et il met en lumière un renouvellement marqué des thèmes par rapport à 1914. *C'est que la guerre, constate le ministre Victor Boret, a été pour nous une grande leçon de choses, elle nous a placés dans une situation tout à fait différente de celle du passé, dans des conditions économiques et sociales telles qu'il faut aborder les problèmes résolument et courageusement*². Ces problèmes, ce sont la consolidation de la propriété

¹ Ernest Perochon, *La parcelle 32*, 1922, pp. 54-55. Cf. aussi p. 198.

² *Journal Officiel*. Chambre des Députés, débats du 23 mai 1919, pp. 2402-2409, et du 3 juin 1919, pp. 2476-2492. Excellente analyse d'ensemble dans M. AUGÉ-LARIBÉ, *Le paysan français après la guerre*, 1923, 292 pages. Orientation générale dans P. BARRAL, *Les agrariens français de Méline à Pisani*, 1968, 386 pages.

paysanne, l'adaptation des modes de faire-valoir indirect, les revendications des salariés et aussi, car l'économie commande les rapports sociaux, les mesures à prendre pour l'expansion de la production.

I. La consolidation de la propriété paysanne

Le premier fait qui détermine tous les autres est la forte hausse des prix agricoles. Malgré leur taxation autoritaire par l'Etat, ils atteignent en 1919 un niveau trois fois plus élevé que celui de 1914 et dans les années qui suivent, le mouvement se poursuit, un peu ralenti seulement en 1921 par une crise passagère. Augé-Laribé, observateur sûr et bienveillant, rapporte: *»Je revois en ce moment la vieille paysanne, ma voisine, sur le chemin du marché où elle portait deux douzaines d'oeufs. »On les vend 5 francs la douzaine«* disait-elle et dans sa naïveté, elle ajoutait: *»On a honte«*³. Car pour les contemporains, habitués à la stabilité de la monnaie, une hausse d'une telle ampleur est un grand scandale, dont on comprend mal les causes et on attribue ce qu'on appelle *»la vie chère«* aux manoeuvres des spéculateurs au moins autant qu'à la diminution de la production causée par la mobilisation et par les destructions. Cinquante ans après, nous possédons évidemment plus de recul et nous voyons dans le renchérissement des denrées un processus normal, lié à l'inflation nécessaire pour payer le coût de la guerre et à la dépréciation constante de la monnaie qui en résulte.

La contrepartie des pointes enregistrées sur les mercuriales est d'ailleurs l'accroissement au moins proportionnel des charges d'exploitation: ici aussi il s'agit d'un triplement, parfois davantage. Le gain est donc nominal, non réel, comme le font valoir à l'époque les défenseurs de l'agriculture. Cependant ce calcul arithmétique ne suffit pas à rendre compte de la situation. L'exploitant ne tient guère de comptabilité et s'il voit bien l'élévation du prix des engrais, il ignore la notion d'amortissement, pour le matériel comme pour les bâtiments. Aussi l'abondance inaccoutumée de l'argent liquide tend-elle à l'éblouir. Il vit plus largement, mange davantage de viande, comme il en a pris l'habitude à l'armée, achète quelquefois une voiture, ce qui suscite la jalousie des citadins en vacances. Mais la sagesse paysanne freine vite cet accroissement des dépenses personnelles et il reste, au moins pour les exploitations moyennes, des disponibilités d'une ampleur toute nouvelle.

Celles-ci s'emploient d'abord dans le règlement des dettes, puis dès que l'occasion se présente, dans l'achat de terres, selon l'aspiration séculaire

³ M. AUGÉ-LARIBÉ, *La politique agricole de la France de 1880 à 1940*, 1950, p. 436.

qu'exprime Perochon: *avoir de l'honneur, c'est à dire avoir des champs au soleil, de belles terres riches convoitées par le voisin*. Or les propriétaires non exploitants s'y prêtent assez volontiers en ces années, car ils jugent que la terre leur rapporte peu et, accoutumés aux valeurs de 1914, ils se laissent séduire par des offres qu'ils jugent exceptionnellement avantageuses: celles-ci ne représentent toutefois qu'une hausse de 50% le plus souvent, de 100% dans les cas les plus favorables, très inférieure donc à celle des denrées. Les ventes foncières se multiplient donc, comme le montrent les statistiques des droits d'enregistrement: leur volume pour 1919 est le triple de celui de 1914. Les contemporains en sont alors très frappés. Le ministre des Finances Klotz commente: *un changement profond s'effectue, à l'heure où nous sommes, dans la France rurale; la terre se libère des charges qui pesaient sur elle; les radiations d'hypothèques en témoignent; de plus, le prolétariat accède largement à la propriété, les fermiers et les métayers deviennent acquéreurs des biens qu'ils mettaient en valeur pour autrui; la terre passe enfin aux mains de ceux qui la cultivent*^{3a}.

Un journal va même jusqu'à écrire: *Il s'accomplit dans l'ombre des campagnes une des révolutions les plus profondes qui aient orienté l'histoire de notre pays, révolution si grande qu'il faudra de longues années peut-être avant que ne s'en révèle toute la portée: cette révolution pacifique, c'est l'accession à la propriété d'une masse innombrable de Français. Comme on disait: 1789 a fait de la propriété féodale la propriété bourgeoise, on dira: 1919 a fait de la propriété bourgeoise la propriété paysanne*⁴. En fait, ces formules spectaculaires sont excessives. La poussée de 1919 correspond dans une certaine mesure au rattrapage du retard pris pendant les années de guerre: on conclut des transactions ajournées par les circonstances. D'autre part, l'accroissement des achats paysans est signalé par les observateurs dès les années 1910: il ne tient donc pas seulement aux effets d'une inflation monétaire exceptionnelle. Mais le fait, ramené à une évaluation plus mesurée, demeure: le mouvement d'acquisition de la terre par l'exploitant s'accélère au lendemain de l'armistice et se maintient ensuite à un niveau élevé. Le ralentissement signalé dans certaines régions tient seulement à ce que les propriétaires prennent bientôt conscience de la dépréciation du franc et se montrent désormais moins disposés à vendre.

Cette évolution spontanée est saluée avec enthousiasme par les auteurs agrariens qui proclament la supériorité sociale de la petite propriété paysanne et qui y voient, au lendemain de la Révolution russe, le meilleur

^{3a} Le Temps, 7 septembre 1919 – Cf. A. MARCHEGAY, Le développement de la propriété paysanne en France, 1924, 237 pages.

⁴ La Tribune, 17 décembre 1919.

rempart contre le bolchevisme. Pour la promouvoir davantage encore, un expert foncier réputé, Pierre Caziot, le futur ministre de Vichy, présente dès 1919 un projet très élaboré de *colonisation intérieure*⁵. A ses yeux, l'exode rural a créé une véritable *crise agraire*: *l'harmonieux équilibre entre les forces rurales et les forces urbaines qui assurait la puissance française est rompu et le vide se produit à la base de l'édifice social*. Pour assurer à la terre le travail de l'homme, la formule idéale lui paraît le domaine familial de 10 à 20 hectares, regroupant ses parcelles d'un seul tenant. Il propose donc, tout en respectant les principes de la propriété privée et de la libre entreprise, *une action d'ensemble bien réglée*, associant étroitement opérations foncières et opérations de crédit, pour encourager la constitution de tels domaines. L'action directe de l'Etat est écartée, car *une administration irresponsable manquerait des qualités de souplesse et d'initiative nécessaires*. Il lui est demandé en revanche de fournir à une Caisse nationale de la propriété foncière le tiers de son capital et de favoriser par une garantie d'intérêt l'appel à l'épargne publique pour le reste: *cela vaudra certainement mieux que les placements russes et autres emplois exotiques d'avant-guerre*. Sous le contrôle de cet organisme autonome, des sociétés foncières régionales accorderont des prêts aux exploitants désireux d'accéder à la propriété; elles avanceront aussi le capital d'exploitation à des ouvriers agricoles et leur loueront des terres, avec promesse de vente dans une deuxième étape. Elles susciteront ainsi la création de nouveaux domaines paysans du type souhaité; elles devront même les introduire dans les régions du Nord Est où la structure traditionnelle est celle des villages groupés aux parcelles dispersées. Pour se procurer les terres nécessaires, elles ne pourront recourir à l'expropriation mais un droit de préemption leur sera accordé dans les ventes. C'est donc à beaucoup d'égards une ébauche, curieuse sous la plume d'un agrarien conservateur, de ce que la Ve République établira quarante ans plus tard sous le nom de S.A.F.E.R.

Le projet retient l'attention des milieux compétents et Victor Boret, après son départ du gouvernement en juillet 1919, en reprend les formules dans une proposition de loi. Mais aussitôt les objections surgissent. On fait valoir tout d'abord que l'entreprise est inutile à un moment où les achats paysans sont déjà si nombreux. A quoi Caziot répond, de manière un peu systématique: *le mouvement de mutations actuel profite surtout à ceux qui n'ont pas été mobilisés parce que non mobilisables et aux nouveaux riches. Il est juste qu'il profite d'abord aux cultivateurs mobilisés et c'est pour cela que l'intervention d'organismes spéciaux est nécessaire*. On affirme aussi que de telles *mesures artificielles* sont dangereuses: *pour*

⁵ P. CAZIOT, Une solution du problème agraire. La terre à la famille paysanne, 1919, 160 pages et V. BORET, Pour et par la terre, 1921, 318 pages.

que la transformation en propriétaires exploitants de ceux qui n'étaient jusque là que tenanciers avec un titre précaire produise tous les effets bienfaisants qu'on escompte, il faut que cette transformation vienne à son heure après une longue préparation, laquelle demande parfois l'effort de plusieurs générations⁶. Il y a enfin les réticences devant les dépenses à consentir et l'inertie de l'institution parlementaire. Aussi, malgré un rapport favorable du député de Monicault, le projet Caziot-Boret sera en fait bientôt oublié, sans avoir connu aucun début de réalisation.

II. L'adaptation des modes de faire-valoir indirect

La dépréciation monétaire due à l'inflation, en bouleversant la valeur de référence, n'affecte pas seulement le mouvement des transferts fonciers, elle modifie profondément aussi les relations des partenaires dans les contrats de faire-valoir indirect. Or ceux-ci concernent une part importante des exploitations françaises: au recensement de 1892 le quart en nombre, représentant près de la moitié du sol cultivé car la superficie moyenne des exploitations en faire-valoir indirect est plus de deux fois supérieure à celle des exploitations en faire-valoir direct. Ces valeurs globales expriment d'ailleurs mal les diversités régionales. Dans une grande partie de la France, il s'agit d'une large prépondérance. Le statut du fermage et du métayage y pose donc les problèmes sociaux les plus urgents.

Le fermage à loyer fixe (19% des exploitations, 36% des superficies en 1892) correspond à des situations assez différentes⁷. En Bretagne, où il est fréquent, les fermiers sont des petits paysans menant une existence modeste, difficile, et handicapés par le caractère précaire de leur situation. Dans le Nord et dans le Bassin Parisien en revanche, ce sont de véritables chefs d'entreprise qui louent des terres à des propriétaires quelquefois moins aisés qu'eux et qui concentrent toutes leurs disponibilités dans la constitution d'un puissant capital d'exploitation: ils peuvent ainsi pratiquer une agriculture d'une technique très avancée, grâce à une structure agraire qu'on peut qualifier de «capitaliste». Les usages régionaux concourent du reste à nuancer davantage encore ce tableau: ainsi, alors que, selon le droit commun, le fermier ne reçoit pas en fin de bail d'indemnité pour ses améliorations culturales (elle ne sera introduite dans la législation qu'en 1942), la coutume a établi depuis très longtemps dans

⁶ H. et J. HITIER, *Les problèmes actuels de l'agriculture*, 1923, pp. 37-38.

⁷ H. PISIER, *Essai sur la revision des baux ruraux*, 1928, 152 pages; L. MOULIÈRE, *De l'influence de la situation économique moderne sur les modalités de paiement des fermages*, Rennes 1929, 214 pages; O. BAJEUX, *Vers la propriété culturale. Le problème du fermage et son évolution*, Lille 1945, 458 pages.

le Nord la pratique du «droit de chapeau», compensation versée par le nouveau fermier à son prédécesseur, justifiée dans une certaine mesure comme «indemnité d'arrière-fumure».

A la différence de l'Angleterre, le bail est en France conclu pour une durée assez longue: pour neuf ans le plus fréquemment avant 1914. Comme les mobilisés ont bénéficié d'un moratoire, il reste souvent en 1918 plusieurs années à courir. Or le montant du loyer, convenu dans des conditions économiques tout à fait autres et maintenu à un niveau fixe par la nature même du contrat, se trouve en fait considérablement dévalué par la dépréciation monétaire: c'est à peu près une réduction au tiers. Les propriétaires en sont d'autant plus choqués que la hausse des prix agricoles assure au même moment d'importantes rentrées aux fermiers. Ils s'efforcent donc de raccourcir la durée des baux lors des renouvellements: imposant la formule plus souple du «bail 3-6-9», résiliable tous les trois ans ou même laissant le preneur sans autre garantie que la règle du Code Civil sur l'achèvement du cycle cultural. Ils cherchent aussi à obtenir une revision anticipée, mais se heurtent à la résistance des fermiers⁸. Ceux-ci font valoir notamment qu'au temps de la grande crise agricole de 1890 la situation était inverse⁹. Cet argument significatif montre que les contemporains ne font pas bien la différence entre une dépression de phase B et le bouleversement introduit par la dislocation de la stabilité monétaire. Et les tribunaux de l'ordre judiciaire pour la même raison n'admettent pas la théorie dite de l'«imprévision», alors que par son fameux arrêt du Gaz de Bordeaux (1916) le Conseil d'État a accepté l'idée que les circonstances imposent le réexamen des contrats. C'est seulement en 1927, l'inflation ayant continué de se développer, qu'une loi organisera dans certaines conditions la revision des prix des baux à ferme.

Faute de celle-ci, les propriétaires, aidés de leurs notaires, tentent d'utiliser certaines formules qu'on recopiait parfois par routine dans les contrats avant 1914. Par exemple la clause stipulant le paiement *en bonnes espèces d'or et d'argent ayant cours en France et non autrement*: mais la justice saisie ne peut que déclarer cette clause nulle, car elle est contraire au principe d'ordre public selon lequel la valeur libératoire de la monnaie reste constante. On adopte alors, à l'occasion des renouvellements de bail, d'autres rédactions pour assurer une indexation automatique en tournant les difficultés juridiques: on ne s'y réfère plus à l'or mais

⁸ Cf. H. ROMON, *Réflexions d'un paysan sur la revision des baux ruraux et sur la propriété agricole*, 1926 (B. N. 4^o F Pièce 1697).

⁹ Un article récent de R. HUBSCHER, *La rente foncière du Pas de Calais au cours de la seconde moitié du XIX^e Siècle*, *Revue Historique*, 1971, t. 498, pp. 369-392, montre d'ailleurs que les propriétaires ont dû alors souvent consentir à l'amiable des réductions de fermage.

aux denrées agricoles, en prévoyant soit le paiement en nature soit même sa conversion en espèces d'après les cours des produits agricoles. Ces dispositions suscitent évidemment des procès et, dans les premières années, la jurisprudence les rejette également. Elle se retournera vers 1927, les admettant désormais sous certaines réserves. Et elles deviendront la règle, on le sait, dans les grandes lois de 1943 et de 1946.

Le métayer, formule typiquement française de bail à mi-fruit (6% des exploitations, 11% des superficies en 1892) se trouve localisé autour de la Vendée, dans l'Allier et dans le Sud-Ouest. Le propriétaire y fournit le capital d'exploitation et assume, d'après la loi fondamentale de 1889, un droit de direction. La situation de fait varie beaucoup selon les usages régionaux et aussi, dans un régime fondé sur les rapports personnels, selon les individus: souvent les métayers apparaissent plus comme des salariés intéressés aux résultats que comme des exploitants indépendants. Leur mentalité se rapproche alors de celle des journaliers agricoles. Le syndicalisme s'est développé dans leur milieu avant 1914, dans l'Allier où leur sort est aggravé par le prélèvement d'intermédiaires, les fermiers généraux, et dans les Landes, où la culture est associée de manière complexe à la collecte de la résine: ces mouvements, qui ont été souvent décrits, traduisent un profond malaise social. Dans l'Ouest cependant les métayers paraissent accepter leur sort, comme le montre à cette époque la grande enquête d'André Siegfried.

Au lendemain de la guerre, on observe une nouvelle poussée de syndicalisation: cette fois sur le Bas Adour, au Sud des Landes. Menée avec ampleur, l'action comporte des cortèges, des barrages de routes, l'interruption des paiements; elle aboutit en mars 1920 à l'accord de Dax, par lequel les propriétaires consentent à un accroissement de la part du métayer, à la suppression de tous les travaux non rémunérés, considérés comme des «corvées», à la promesse d'annuler les évictions décidées contre les syndicalistes¹⁰. Dans les autres régions cependant, la situation sociale est alors plus paisible et la condition des métayers s'améliore considérablement par les effets mêmes de l'évolution générale¹¹. L'impôt colonique, versement en espèces au propriétaire qui suscitait beaucoup de réclamations, s'affaiblit par la dépréciation monétaire et souvent même il est purement et simplement supprimé. Plus largement, les hauts cours des produits agricoles bénéficient parallèlement aux propriétaires et aux métayers et, dans un climat de prospérité, les rapports humains entre les

¹⁰ E. MONPIED, *Le mouvement des métayers de l'Adour (1919-1920)*. *Le Mouvement Social*, 67, avril-juin 1969, pp. 111-121.

¹¹ C. GAGNON, *Histoire du métayage en Bourbonnais depuis 1789*, 1920, 190 pages. P. DUBOST, *Le métayage en Bourbonnais pendant la guerre et son avenir*, 1920, 222 pages.

deux parties s'améliorent. Une évolution lente s'amorce aussi alors pour le remplacement du fermage général par le recours à un régisseur ou par la gestion directe du propriétaire.

Le métayage n'échappe pas toutefois à une difficulté suscitée par la dépréciation monétaire: l'évaluation du cheptel, reçu du propriétaire avec le domaine (la fourniture du cheptel dit »de fer« est également un contrat annexe assez fréquent du fermage). Selon des usages extrêmement répandus, le preneur rembourse simplement en fin de bail la valeur du troupeau, en gardant pour lui le bénéfice éventuel. Mais au lendemain de la guerre, faut-il considérer la composition en nature de celui-ci ou la valeur nominale de l'évaluation primitive, dévalorisée par la hausse ultérieure? Des preneurs ayant prétendu ne rembourser que la valeur nominale (ou »valeur vénale«), plusieurs tribunaux, jugeant en équité, donnèrent raison aux propriétaires qui n'avaient pu prévoir »l'augmentation absolument anormale et extraordinaire résultant de la guerre de 1914«. Cependant la Cour de Cassation, fidèle à son système, cassa ces décisions fondées sur la théorie de »l'imprévision« ou sur celle de la dépréciation monétaire. En fait toutefois les tribunaux réussirent à assouplir la jurisprudence en invoquant des données de fait: notamment l'énumération des bêtes dans le contrat, interprétée avec beaucoup de bonne volonté comme exprimant l'intention de choisir la restitution en nature¹².

III. Les revendications des salariés agricoles

Dans l'agriculture française les salariés se trouvaient en minorité dès la fin du XIX^e Siècle. Si beaucoup de très petits propriétaires complétaient leur revenu insuffisant en travaillant sur l'exploitation voisine, journaliers non propriétaires et domestiques ne représentaient en 1892 que le quart des effectifs employés dans l'agriculture. L'exode rural d'abord, la saignée de la guerre ensuite réduisent fortement leur nombre; puis en 1919 l'introduction de la journée de huit heures dans l'industrie amplifie l'appel de main d'oeuvre des campagnes vers les villes: les chemins de fer auraient embauché alors 100 000 personnes. Au recensement de 1921 le total des salariés agricoles se fixe ainsi à 2 834 000, contre 3 293 000 en 1911. Il s'agit toutefois d'une valeur globale qui recouvre de fortes nuances régionales: dans une grande partie de la France, journaliers et domestiques, travaillant isolément sur quelques grandes exploi-

¹² R. VIRLOGEUX, *Les plus-values de cheptel en Bourbonnais*, 1921, 248 pages. M. SABATIER, *L'attribution des excédents de cheptel en fin de bail*, Toulouse, 1932, 184 pages.

tations, ne dépassent guère le dixième de la population agricole. Il n'existe de concentration ouvrière relativement importante que dans le Nord, le Bassin Parisien, le Midi viticole, certains secteurs de l'Ouest et du Centre.

Les conditions de vie ont été longtemps particulièrement médiocres. Une enquête officielle de 1910 a encore relevé notamment les graves déficiences du logement pour les domestiques agricoles. Si les choses s'améliorent peu à peu, certains valets de ferme couchent encore à l'écurie ou à l'étable: c'est seulement en 1929 que la loi Chaussy interdira *le couchage à la paille*. En revanche la nourriture, prise souvent avec le maître est satisfaisante et, par les effets mêmes de l'exode, les salaires ne cessent de s'élever, triplant approximativement de 1915 à 1920. *La ville a tout pris, se plaint alors un propriétaire du Sud Ouest, sauf quelques bétas qui vous demandent des prix fous pour un travail qui constitue l'entrepreneur en perte*¹³. La raréfaction de la main d'oeuvre française entraîne le recours à l'immigration étrangère. Deux organismes se font concurrence en ce domaine: l'Office national de la main d'oeuvre agricole, créé pendant la guerre et rattaché au ministère, et le service privé établi par la Société des Agriculteurs de France.

La grande majorité des salariés agricoles se résigne à son sort, à la fois parce qu'ils travaillent beaucoup plus proches du patron que dans l'industrie et parce que ceux qui restent ne sont pas les plus dynamiques. Comme le dit justement Augé-Laribé, «l'ouvrier de la terre mécontent de la situation qui lui est faite à la campagne n'est généralement pas obligé d'y rester. Dès qu'il veut, il lui est facile de s'évader . . . L'exode rural est une forme de la grève, permanente et individuelle. Plus exactement, il la remplace»¹⁴. Cependant, la grève collective et la syndicalisation ne sont pas absentes des régions de concentration ouvrière. Avant 1914, les bûcherons du Centre, les viticulteurs du Midi, les maraîchers et certains ouvriers de grande culture dans la région parisienne, avaient commencé à s'organiser et à engager la lutte pour l'amélioration de leurs conditions d'existence. Cette action est reprise au lendemain de la guerre: des grèves, vigoureuses quoique localisées, éclatent à l'été 1919 puis à l'été 1920, en Seine et Oise et Seine et Marne d'une part, dans l'Hérault et l'Aude d'autre part. Elles s'achèvent généralement par des conventions collectives assurant une hausse de salaires.

Les militants ne cherchent cependant pas alors à généraliser ces grèves. Leur préoccupation est bien plutôt de consolider les organisations syndicales. Ils veulent en effet construire un appareil avant de développer la

¹³ D. HALÉVY, *Visites aux paysans du Centre*, éd. de 1934, p. 145.

¹⁴ M. AUGÉ-LARIBÉ, *La politique agricole de la France de 1880 à 1940*, 1950, p. 102.

lutte contre les employeurs. L'acte décisif à cet égard est l'accord, intervenu après dix ans d'efforts, entre les fédérations régionales nées avant la guerre: les Bûcherons, les Agriculteurs du Midi, les Horticoles, les Vignerons de la Marne. Le congrès d'unification prévu pour septembre 1914 avait été ajourné par la guerre. Après un débat commun au congrès confédéral de la C.G.T. (septembre 1919), il se tient enfin à Limoges en avril 1920 et crée la Fédération de l'Agriculture. La résolution finale définit comme objectif à long terme *la mise en exploitation par la communauté de toutes les ressources de la production* et la suppression de *l'artisanat qui s'est développé dans l'agriculture*, à court terme elle présente un programme de revendications visant à l'assimilation avec les salariés de l'industrie. La croissance est rapide: 122 syndicats et 7000 adhérents en janvier 1920, 328 syndicats et 30 000 adhérents en septembre. Si le total reste certes modeste par rapport à la masse des salariés agricoles, il faut comme le relève avec finesse la thèse récente de Philippe Gratton, tenir compte de ce que la puissance d'un syndicat »dans un pays comme la France et dans un milieu social comme celui du prolétariat agricole, se mesure moins au nombre de ses adhérents qu'à sa faculté d'organisation des luttes et à la combativité de ses militants... Un syndicat d'une dizaine de membres [peut] représenter en puissance des milliers de grévistes«¹⁵.

Mais à peine constituée, cette force est brisée par la scission syndicale qui suit la scission des socialistes divisés par la réponse à faire à l'appel de la Troisième Internationale. Tandis que dans le parti les militants ruraux choisissent assez souvent l'option communiste, dans le syndicalisme la fidélité à l'organisation ancienne l'emporte le plus souvent: sans doute parce que la C.G.T. a mieux rempli sa tâche, mais il faut dire qu'il est plus facile d'exprimer les revendications des salariés agricoles que de résoudre l'ensemble de la question agraire, mission qui revenait à la S.F.I.O.. A la Fédération de l'Agriculture, l'équipe dirigeante demeure presque toute entière à la C.G.T., suivie par les quatre cinquièmes des syndicats représentés au congrès de Lille. Une fédération concurrente rattachée à la C.G.T.U. est créée à Béziers en 1922. Elle reçoit l'appoint de deux organisations de petits propriétaires, dans le Lot et Garonne et la Corrèze, mais ne se développe guère parmi les salariés. Et dans les années qui suivent, l'action ouvrière se trouve réduite à presque rien.

Les propriétaires n'en ont pas moins ressenti une vive inquiétude, tout en espérant que l'encadrement domestique du salariat agricole continuera à écarter de lui les influences subversives. Les plus ouverts prennent des initiatives pour améliorer l'existence de leur personnel, octroient logement

¹⁵ P. GRATTON, *Les luttes de classes dans les campagnes*, 1971, pp. 311-401 (citation p. 335).

et jardin, introduisent les allocations familiales à l'exemple des patrons de l'industrie. Des isolés vont jusqu'à parler, sans grande suite, de participation aux bénéfices et de primes à la production. Cependant la tendance majoritaire tient surtout à écarter l'extension à l'agriculture des lois sociales adoptées pour l'industrie. Si on se résigne à la généralisation du régime des accidents du travail (en 1922, vingt quatre ans après l'industrie) pour le reste on fait valoir les particularités de l'activité agricole, réalité certaine dont on majore toutefois les conséquences, afin de combattre passionnément toute mesure qui limite l'autorité du chef d'exploitation¹⁶.

Cette attitude se manifeste avec éclat dans l'affaire significative du Bureau International du Travail (B.I.T.). Quand cet organisme créé par le traité de Versailles décide de mettre à son programme l'adaptation au secteur agricole de la réglementation de la durée du travail et de la protection légale des travailleurs, les associations agrariennes (alertées d'ailleurs par le patronat industriel) élèvent une protestation vigoureuse. On chicane sur les mots, on isole certains passages du traité, on polémique sur l'extension comparée du terme «industriel» et de son correspondant anglais «industrial». Le gouvernement français, pressé par des interpellations à la Chambre et au Sénat, se laisse persuader de contester la compétence du B.I.T. en ce qui concerne l'agriculture. Battu sur ce point à la troisième conférence générale (octobre 1921), il cherche un recours dans une demande d'avis à la Cour permanente de justice internationale de La Haye. En août 1922, celle-ci se prononce formellement en faveur de la compétence. Les représentants de l'agriculture française s'inclinent alors, «sous cette seule réserve autorisée par l'article 425 du traité qu'il ne sera pas porté atteinte à ce que nous considérons comme la condition essentielle du travail agricole et de la paix sociale».

IV. Les mesures pour l'expansion de la production

Tandis qu'évoluent ainsi les rapports sociaux au sein du monde rural, celui-ci prend davantage conscience que la progression des revenus dépend de l'accroissement de la production. Cette attitude très générale dans l'optimisme de la paix retrouvée se manifeste avec un éclat particulier chez les grands patrons de l'industrie, mais elle s'observe également chez les représentants de l'agriculture. Il ne s'agit pas seulement d'assurer l'approvisionnement de la nation qui a causé entre 1914 et 1918 bien des soucis aux responsables, on sent unanimement la nécessité d'utiliser pleine-

¹⁶ Cf. H. et J. HITIER, *op. cit.*

ment les ressources naturelles et de fournir à l'exportation des quantités massives de denrées agricoles afin d'améliorer la balance commerciale globale. *Pendant la guerre, déclare, un texte officiel, il fallait produire à tout prix pour la sûreté du pays. Aujourd'hui, après la victoire il faut se mettre au travail pour surproduire, pour donner à la France, avec la richesse, la puissance et l'indépendance qui lui sont dues après plus de quatre ans de glorieuses souffrances*¹⁷. Des auteurs écrivent, avec quelque agressivité: *Demain il faudra reconstituer nos stocks et nous occuper un peu moins de politique, de théâtre et de romans, un peu plus de ravitaillement en blé, en carottes, en pommes de terre et en poissons*¹⁸. Et le débat parlementaire du juin 1919 s'achève par un ordre du jour invitant le gouvernement à *intensifier la production agricole, facteur essentiel de la prospérité de la France*. Cette orientation productiviste entraîne une attention plus grande aux données économistes en même temps que la volonté de développer les moyens techniques.

A qui revient-il cependant de mener cette action? L'étroite direction par l'Etat, dont l'habitude a été prise pendant la guerre, tend d'abord à se prolonger dans le régime de paix. Alors qu'avant 1914 le ministère de la rue de Varenne définissait ses dépenses comme des *encouragements à l'agriculture*, il élabore au printemps 1919 un programme beaucoup plus audacieux d'interventions systématiques. Il est envisagé parallèlement une profonde réorganisation de l'administration centrale pour l'adapter à ses obligations nouvelles. Comme le projet Caziot, ce texte annonce les mesures de la Ve République et de la même manière il est bientôt oublié dans les cartons. Tout d'abord son auteur Victor Boret quitte le ministère dès juillet après avoir été mis en minorité à la Chambre sur sa gestion dans le domaine du ravitaillement. Ses successeurs se désintéressent d'une initiative qui aurait certainement suscité bien des résistances. Car le libéralisme économique, bridé pendant la guerre, reprend très vite toute sa force dans l'opinion et dans les institutions. La liberté du marché est rétablie par la suppression de la taxation interne des prix au début de 1921 et un peu plus tard par celles des prohibitions à l'exportation. D'autre part le pouvoir est fermement invité à ne pas empiéter sur l'indépendance des chefs d'exploitation. *Le grand mouvement de rénovation, écrit alors Méline dans son dernier ouvrage, doit sortir des profondeurs du monde agricole lui-même . . . conduit par des états-majors ayant fait leurs preuves et jouissant de sa pleine confiance . . . des agriculteurs de tête, . . . hommes*

¹⁷ Ministère de l'Agriculture et du Ravitaillement – Avant-projet d'un programme agricole tendant à l'intensification de la production et à la réforme des méthodes administratives, 1919, p. 7 (B. N. 4^o S. 2967).

¹⁸ ROQUETTE-BUISSON et M. A. HÉRUBEL, *La Terre restauratrice*, 1919, p. 19.

*d'autorité et de sens pratique*¹⁹. Et un député radical-socialiste avertit le ministre: *Ce sont cinq millions d'exploitants qui sont les directeurs effectifs de la production agricole . . . Ne leur parlez pas de faire de vos chefs de service des départements des préfets agricoles*²⁰.

L'action de l'État n'en est pas moins fort importante dans les compétences qui lui sont reconnues. La première et la plus urgente est la reconstitution des exploitations détruites par les opérations militaires. Dans la zone des combats, les bâtiments ont été souvent ruinés, les terres bouleversées. *Un voyage à travers les régions dévastées de la France*, écrit Keynes-lui-même, *est plus impressionnant pour les yeux et l'imagination qu'il n'est possible de le dire . . . un tas de gravats, un marécage de trous d'obus, des fils de fer tout embrouillés*²¹. Il faut ainsi déblayer trois millions d'hectares et verser de fortes indemnités aux agriculteurs qui doivent remettre leurs exploitations en état. On récupérera même une part de la «zone rouge», la plus touchée, qui semblait sacrifiée: le reste en sera boisé, notamment au Nord de Verdun. Un autre secteur d'intervention est la fabrication des engrais, dont il apparaît indispensable d'abaisser le coût et d'accroître la diffusion. Le traité de Versailles transfère à la France les mines de potasse d'Alsace, dont l'exploitation est remise à une entreprise domaniale, et il impose en outre la cession du procédé Haber pour la synthèse de l'ammoniaque: l'Office National Industriel de l'Azote, créé en 1924 à Toulouse, l'utilisera pour la production d'engrais azotés²². Si celle des superphosphates demeure assurée par l'industrie privée, au Maroc du moins l'extraction de la matière première est assurée par un office de l'État chérifien. En troisième lieu, des efforts importants sont faits pour développer l'équipement collectif. Tandis que le service de l'amélioration agricole reçoit des moyens accrus et devient le corps du Génie rural, l'électrification des campagnes progresse rapidement sous l'impulsion du ministre Queuille: le travail des paysans s'en trouve facilité en même temps que leur existence quotidienne s'en trouve rendue plus confortable.

Pour augmenter la productivité des exploitations agricoles, il faut disposer de capitaux. L'optimisme du moment pousse certains à des expériences hasardeuses. Des sociétés financières se créent ainsi pour la gestion en grand de domaines agricoles, dans l'Indre et dans l'Aisne: leurs opérations se révèlent vite déficitaires²³. Un industriel lorrain, Alfred

¹⁹ J. MÉLINE, *Le salut par la terre et le programme économique de l'avenir*, 1919, p. 211.

²⁰ J. O. Chambre des Députés, débats du 23 mai 1919, p. 2.408.

²¹ J. M. KEYNES, *Les conséquences économiques de la paix*, 1920, pp. 103-109.

²² J. A. DOUFFIAGUES, *Un essai d'économie organisée. La politique industrielle de la potasse*, 1933, 191 pages. M. LEON, *L'Office national industriel de l'azote et le problème de l'azote en France*, 1930, 183 pages.

²³ P. CAZIOT, *La vérité sur la richesse agricole*, 1926, 39 pages.

Krug, va jusqu'à suggérer naïvement que chaque usine crée une ferme de 500 hectares et y pratique des méthodes rationalisées, les ingénieurs frères aînés des cultivateurs prenant par la main ces hommes qu'une maladie de croissance a laissés derrière eux²⁴. Beaucoup plus efficace à cet égard est la consolidation du crédit agricole par la loi de 1920 qui renforce l'encadrement des caisses régionales par une caisse nationale autonome et crée la formule des sociétés d'intérêt collectif agricole (S.I.C.A.) pour accueillir les capitaux extérieurs à l'agriculture. Il existe aussi des caisses libres affiliées à la rue d'Athènes et il s'y ajoute en 1918 les caisses fondées selon le système Raiffeisen en Alsace-Lorraine à l'époque du Reichsland. Parallèlement, une autre loi de 1920, mettant fin à une longue controverse juridique, reconnaît aux syndicats agricoles à certaines conditions le droit de faire des actes de commerce.

Ces efforts incontestables ne doivent pas masquer cependant les graves insuffisances qui subsistent. En premier lieu, les rivalités des divers groupements continuent d'affaiblir la défense des intérêts agricoles. La Confédération Nationale des Associations Agricoles fondée en 1919 ne constitue qu'un forum où s'échangent du reste des vues intéressantes. Si une loi décide la même année d'assurer une représentation électorale et officielle par des Chambres d'agriculture, celles-ci ne fonctionneront en fait qu'à partir de 1927. D'autre part, le remembrement n'est entrepris qu'avec une extrême lenteur, sauf dans les régions dévastées, et le morcellement extrême des parcelles freine considérablement la mécanisation dans une grande partie de la France: il y a bien quelque temps un véritable engouement pour la motoculture mais, à l'expérience des difficultés rencontrées, il retombe rapidement. Enfin et surtout, l'organisation de l'enseignement agricole demeure tragiquement déficiente. Certes on se préoccupe de mieux orienter l'école primaire rurale (le député de Monicault envisageant même la création d'un corps de maîtres spécialisés), on crée dans l'enseignement public des cours postsecondaires agricoles, on améliore par une réforme indispensable les écoles nationales d'agriculture. Cela reste dérisoire, face à l'ampleur des besoins: plus des neuf dixièmes de la jeunesse rurale demeure sans autre formation professionnelle que l'apprentissage empirique à la ferme paternelle. Il y a beaucoup d'inconscience dans l'affirmation souvent répétée que l'agriculture française est *la première du monde*²⁵.

L'amélioration du niveau de vie paysan tient donc moins aux progrès assez lents de la production qu'à la poussée inflationniste des prix. Elle n'en est pas moins incontestable et permettra bientôt, dans les années 30,

²⁴ A. KRUG, Pour la repopulation et contre la vie chère par l'industrie et l'agriculture, 1918, pp. 269-279.

²⁵ J. O. Chambre des Députés, débats du 3 juin 1919, p. 2483.

un mouvement collectif de promotion sociale et culturelle. Dans l'immédiat, le premier résultat des bouleversements liés à la guerre est une prise de conscience. *Peut-être atteindrait-on le plus profond, l'essentiel, écrit Augé-Laribé, en disant que le paysan de 1914 est un résigné et celui de 1920 un mécontent . . . Sa situation matérielle est cependant bien améliorée . . . Tout cela ne le contente pas. Il compare avec ce qui lui paraît mieux chez les autres. Il a appris à se plaindre*²⁶.

²⁶ M. AUGÉ-LARIBÉ, *La politique agricole de la France de 1880 à 1940*, 1950, p. 371.